COMMUNE DE CARO
Département du
Morbihan

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215600354-20260428-202643-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Le conseil municipal de la commune de CARO, dûment convoqué, s'est réuni le vingt-huit avril deux-mille-vingt-six à 9h00, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Erwan GICQUEL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 07 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 14

Présents : Mesdames Laurence THETIOT, Monique RIAUD, Cécile DEFONTAINE, Marie-Annick DUBOIS, Myriam DAVALO-MALINGE, Huguette COLINEAUX et Virginie GUEUTAL et Messieurs Jacques BONNO, Simon RICAUD, Anthony HOUEIX, Antoine DEMORTIER, Lucas CHEVALIER et Yann PION.

Absents excusés : Messieurs Gaël LONGUET.

Pouvoir : de Monsieur Gaël LONGUET à Madame Laurence THETIOT

Secrétaire de séance : Madame Monique RIAUD

N°2026-44 – Tarification des emplacements du cimetière communal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.223-1 et suivants ;
Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;
Vu la délibération du 08 novembre 2001 précisant les tarifs du cimetière communal,
Vu la délibération n°2014-12/05 portant Modification de la délibération du 18 mars 2014 fixant les concessions au colombarium,
Considérant qu'au sein du cimetière, les concessions sont accordées moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par le conseil municipal ;
Considérant que les concessions temporaires, les concessions trentenaires et les concessions cinquantenaires sont renouvelables au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement,

Considérant qu'il convient de fixer les nouveaux tarifs pour les concessions, cases de colombarium cavurnes et redevances funéraires à compter du 1er juin 2026.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Pour les concessions traditionnelles :

Concessions	Tarifs
30 ans	150.00 €
50 ans	200.00 €

Pour les colombariums :

Colombarium	Tarifs
15 ans	250.00 €
30 ans	400.00 €

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215600354-20260428-202643-DE

Pour les cavurnes :

Cavurnes	Tarifs
Achat de l'emplacement	300.00 €
15 ans	250.00 €
30 ans	400.00 €

Pour la dispersion au jardin du souvenir : 50.00 €

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du maire
Et après en avoir délibéré et à l'unanimité

Approuve les tarifs des emplacements du cimetière communal,

Donne tout pouvoir au Maire pour effectuer les démarches utiles à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Erwan GICQUEL

La secrétaire de séance,

Monique RIAUD